

01H7 – Utiliser, à des fins administratives, les possibilités des logiciels d'exploitation et d'application courante *(suite)*

EXPLICATION DES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE

Cochez la case correspondant à la condition de reconnaissance qui semble la plus appropriée à votre situation.

C1 Présentation d'un document officiel attestant la réussite d'une formation pertinente

Si vous choisissez cette condition de reconnaissance, vous devez présenter un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement (au Québec ou à l'étranger);
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie (plan de cours).

Si, après étude par une ou un spécialiste de contenu, la pièce présentée ne permet pas de reconnaître la compétence visée, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

ou

C2 Production personnelle et entretien

La compétence **Utiliser, à des fins administratives, les possibilités des logiciels d'exploitation et d'application courante** peut être reconnue à la suite de la réalisation d'une production personnelle en techniques de comptabilité et de gestion (traitement de texte, chiffrier électronique, logiciel de présentation, logiciel de navigation pour Internet et courrier électronique), selon des exigences qui vous seront précisées au moment de la rencontre. Cette production personnelle sera suivie d'un entretien avec une évaluatrice ou un évaluateur.